



# NOTE DE PROBLEMATIQUE

**OBJET :** Forum « *Vers un meilleur suivi des milieux terrestres du Sud* », Œil, 18-22 juin 2012, Nouméa

## I CONTEXTE GENERAL

Dans la lignée des ateliers « eaux douces » et « milieu marin » organisés en 2009 et 2010, l'ŒIL a souhaité tenir un forum sur les milieux terrestres en 2012.

Cette rencontre associe l'ensemble des catégories d'acteurs impliqués dans les questions environnementales à l'échelle de la Nouvelle Calédonie et elle fait écho aux réflexions et travaux portant sur la connaissance de l'état de conservation et le suivi des tendances d'évolution de l'environnement terrestre, dans le Grand Sud, conclus ou en cours de réalisation, aux niveaux local et national, parmi d'autres :

- Le **Grenelle de l'environnement**, en particulier les conclusions du groupe de travail « préserver la biodiversité et les ressources naturelles » ;
- la nouvelle **Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020**, en particulier les engagements de l'Etat pour la période 2012-2013<sup>1</sup> et les réflexions en cours sur les indicateurs à retenir<sup>2</sup> ;
- les **Etats généraux de l'Outre-mer**<sup>3</sup> ;
- le **Schéma de développement de la Nouvelle Calédonie, « NC 2025 »**, en particulier son volet 5 sur l'environnement<sup>4</sup> ;

---

<sup>1</sup> Premier Ministre, 2011. Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, Engagements de l'État 2011-2013, 8 p. 19 mai 2011

<sup>2</sup> Observatoire national de la biodiversité, Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2012, quels indicateurs retenir ?, document d'étape, mai 2011, 24 p + fiches.

<sup>3</sup> Notamment le thème 6 « comment mieux s'insérer dans l'environnement régional ? ».

<sup>4</sup> Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Calédonie 2025, diagnostic

et enjeux, Haut Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie/Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, 144p.

- **l'état des lieux de la biodiversité dans les collectivités françaises d'outre-mer<sup>5</sup>**, en cours d'actualisation par le Comité français d'UICN ainsi que les travaux plus récents menés par cette organisation sur le sujet<sup>6</sup> ;
- la mise en œuvre de **l'Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité ultramarine<sup>7</sup>** ;
- enfin la création d'un **Système national d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et le lancement récent de l'Observatoire national de la biodiversité, le 22 mai dernier.**

Ce Forum doit conclure sur des pistes de travail à suivre au cours du prochain biennium (période 2012-2013) particulièrement, qui permettent à l'Oeil, en tirant partie de l'existant (inventaires, études, recherches ...) d'avancer vers la création d'un référentiel d'indicateurs environnementaux visant à caractériser l'état et les tendances d'évolution de l'environnement terrestre en Nouvelle Calédonie, à toutes échelles pertinentes de temps et de lieu.

## II RAPPEL DU MANDAT DE L'ŒIL

L'Oeil a pour but de contribuer à atteindre l'objectif de développement durable. A cette fin, il doit fournir aux acteurs locaux des informations en matière d'environnement, objectives, fiables et comparables, qui leur permettent de prendre toutes mesures nécessaires pour conserver l'environnement du Grand Sud dans un bon état, propre à assurer le bien-être de chacun et à préserver sa santé.

Il a pour mandat de :

- participer à la surveillance de l'environnement ;
- suivre son état et ses tendances d'évolution au moyen d'indicateurs ;
- restituer régulièrement ces éléments en informant les acteurs, en priorité les pouvoirs publics, les décideurs et le grand public, dans ce domaine ;
- leur apporter à cette fin tous supports techniques et scientifiques nécessaires.

En coopération avec les acteurs locaux, détenteurs de données et d'autres sources et dispositifs d'information sur l'environnement, y compris le secteur privé, il est demandé à l'Oeil qu'il établisse et coordonne un réseau d'observation et de surveillance, en mesure de :

- produire, collecter, traiter, analyser et transférer les données nécessaires à l'appréciation de l'état actuel et prévisible de l'environnement, en particulier sous les aspects de sa qualité et de sa sensibilité, des pressions qu'il subit et des réponses apportées en vue d'améliorer sa conservation ;
- veiller à la qualité de l'information en matière d'environnement et à la pertinence des indicateurs et contribuer à l'amélioration de ceux-ci ;

---

<sup>5</sup> Gargominy O. (Ed.) 2003. Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer. Collection Planète Nature. Comité français pour l'UICN, Paris, France. x et 246 pp.

<sup>6</sup> Message de l'île de La Réunion issu de la conférence "L'Union européenne et l'Outre-mer : Stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité" Ile de la Réunion, 07-11 juillet 2008.

<sup>7</sup> IFREBIOM.

- diffuser périodiquement les informations en matière d'environnement, par tous moyens appropriés et sous toutes formes matérielles, y compris écrite, visuelle, orale ou électronique ;
- développer les échanges et favoriser les synergies entre les acteurs intervenant dans le domaine de l'information en matière d'environnement.

Le présent Forum s'inscrit dans cette démarche ; il s'adresse spécifiquement au suivi des milieux terrestres et fait suite à deux précédentes rencontres organisées en 2010 sur le suivi des milieux aquatiques d'eau douce et en 2011 sur celui des milieux marins.

### III LOGIQUE DU FORUM

La rencontre est organisée sous la forme de **Séances**, consacrées aux thèmes suivants :

- **Dresser l'état des lieux :** cette séance a pour but de faire le point sur les réseaux locaux existants d'observation des milieux terrestres dans le Grand Sud. Seront rappelés à cette occasion les objectifs de ces réseaux, la façon dont ils sont organisés et quelles sont leurs activités ;
- **Que souhaitent les acteurs locaux :** les travaux porteront sur les attentes de ces acteurs. Qu'ils soient représentants des pouvoirs publics, des entreprises, des organismes scientifiques ou associations d'usagers, ces acteurs débattront sur le sujet ; ils donneront leur propre vision de ce que devrait être un réseau de suivi, à la lumière de ce qui existe déjà et de ce qui leur paraît nécessaire, et à travers le prisme de leur sensibilité et en écho à leurs activités. A la différence des autres séances ouvertes à des présentations des acteurs, cette séance se déroulera sous la forme d'une table ronde où les intervenants exprimeront leur vision de ce que devrait être le suivi des milieux terrestres dans le Grand Sud et s'efforceront de dégager autant que possible des orientations prioritaires que l'œil puissent ensuite relayer dans son action quotidienne ;
- **Comment s'y prend-on ailleurs ?** Les réponses seront puisées dans une série d'études de cas français, européen voire étrangers, pouvant inspirer la réflexion en Nouvelle Calédonie, dans le Grand Sud en particulier, et nourrir les échanges et réflexions au cours du forum ;
- **De quoi parle-t-on ?** Ce n'est qu'à travers les connaissances que l'on a du vivant, qu'il est possible de définir les besoins de suivi. Les milieux terrestres ont un grand intérêt écologique en Nouvelle Calédonie. Ils sont riches, diversifiés et sensibles à la fois et ils procurent quotidiennement à la population locale nombre de biens et de services environnementaux, dont les valeurs sociales et économiques sont utiles, voire nécessaires à un développement du Grand Sud qui soit harmonieux. Des exemples seront donnés au cours de cette séance, d'aménités fournies par les milieux terrestres, participants au bien-être des personnes. Seront aussi évoquées les pressions et les menaces qui pèsent sur ces milieux, au risque d'en compromettre les fonctions et les valeurs ;
- **Connaitre et suivre, dans quels buts ?** La question des données est centrale en matière de gestion de l'environnement. Sans donnée, il ne peut y avoir de suivi, et sans suivi comment gérer raisonnablement les ressources naturelles. Quelles données sont utiles, existent-elles, où se trouvent-elles, peut-on y avoir accès, dans quelles conditions, comment les valoriser, ce sont autant de questions qui seront abordées au cours de cette séance, pour faire en sorte que l'Œil puisse répondre au mieux à la mission qui lui a été confiée d'aider à la décision, publique

et privée, et de faciliter ainsi le rôle des décideurs, à tous niveaux, en leur fournissant des éclairages pertinents ;

- **Comment s’y prendre ?** Les échanges qui précéderont cette séance devraient permettre de mieux tracer la voie vers un suivi approprié des milieux terrestres dans le Grand Sud, de préciser les objectifs, de fixer des priorités, voire de cadrer déjà un certain nombre de moyens à dédier à l’amélioration du suivi actuel des milieux terrestres, au cours des prochaines années. Ils devraient permettre aux instances de l’Oeil .... d’améliorer sa propre Vision du sujet pour servir au mieux les acteurs locaux, pouvoirs publics, entreprises, associations, société civile dans son ensemble, et répondre à leurs attentes, parfois à leurs inquiétudes.
- **Que retenir du Forum ?** Ce n’est pas à proprement parler d’une séance qu’il s’agit, mais plus d’un exercice d’analyse et de mise en forme des échanges qui auront précédé. Réservée aux membres du Comité de pilotage, cette séance de travail permettra de préparer la restitution des travaux qui sera effectuée en clôture du Forum. Engager le travail visionnaire à réaliser par les instances de l’Oeil après ces travaux, pour construire sa stratégie d’action sur le sujet et placer quelques jalons qui cadrent cette action sur le moyen terme, en synergie et en coopération avec l’ensemble des acteurs de la place concernés par le suivi des milieux terrestres du Grand Sud en particulier, c’est le but de cette séance.

Le Forum se conclura par une **séance de restitution** des conclusions provisoires, à la suite de quoi une **feuille de route** sera établie, qui guidera l’Oeil et ses instances dans leur action d’intérêt général, pour les deux prochaines années, sur ce sujet particulier du suivi des milieux terrestres.

Il achèvera ainsi le cycle d’échanges et de réflexion que l’Oeil aura engagé au cours des trois dernières années, sur le suivi de l’environnement.

#### IV ORGANISATION DES TRAVAUX

Les travaux en séance seront facilités par un **facilitateur local**, qui aura pour rôle de :

- rappeler et présenter en quelques mots le sujet de la session ;
- gérer son déroulement en donnant la parole aux intervenants, après les avoir brièvement présentés ;
- cadrer ceux-ci dans le temps qui leur est réservé ;
- réagir le cas échéant par des commentaires et/ou des questions aux intervenants ;
- gérer ensuite les débats avec la salle ;
- essayer enfin de conclure sur quelques éléments fondamentaux à retenir de l’ensemble des interventions et des débats.

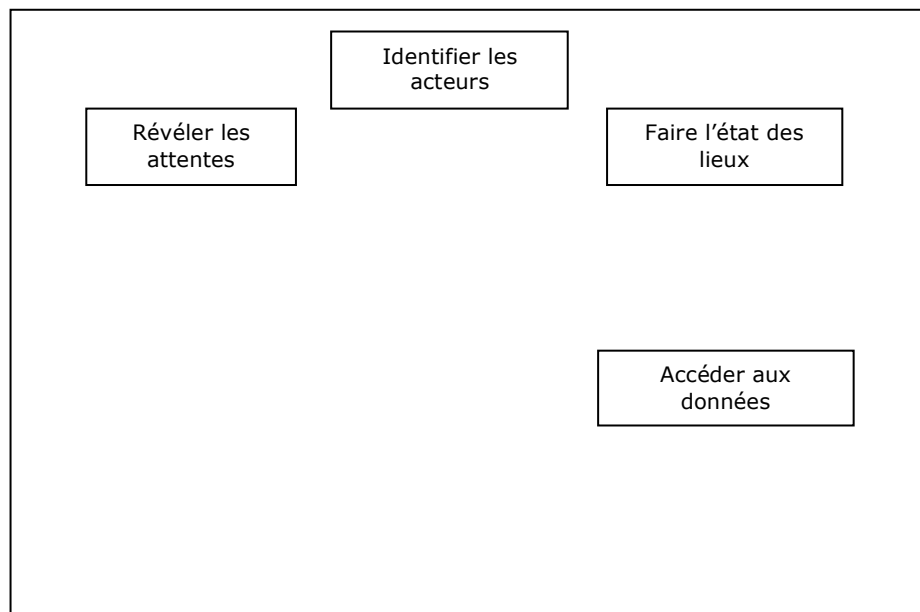
Le **débat général** prévu en Séance 2 sera lui aussi animé par un **acteur local** chargé de questionner les participants sur leur perception du contexte et de les interroger notamment sur les points suivants :

- quelles sont les forces du système actuel de suivi des milieux terrestres dans le Grand Sud ?

- quelles sont ses faiblesses ?
- quelles vous paraissent devoir être les priorités ?
- quelles sont les questions essentielles à poser et à se poser ?
- avez-vous des éléments de réponse à ces questions ?
- quelles sont les contraintes majeures de votre point de vue ?
- quelles recommandations principales feriez-vous pour améliorer ce système ?
- êtes-vous prêts à y contribuer ? Si oui, comment ?
- du point de vue technique, quelles recommandations feriez-vous en matière :
  - d'amélioration des connaissances ;
  - de réduction des pressions et menaces ;
  - de valorisation des données environnementales ;
  - de renforcement du système de suivi des milieux terrestres proprement dit.
- d'un point de vue institutionnel, quel devrait être le rôle et l'action de l'Oeil dans cet effort :
  - sa stratégie ;
  - ses priorités ;
  - ses objectifs ;
  - ses actions ;
  - son mode opératoire

Le but est de dégager de ces échanges des orientations majeures que devraient prendre l'Oeil dans ses activités à venir sur le sujet considéré.

Pour résumer, le **Tableau 1** fournit un cadre conceptuel simplifié, décrivant le processus logique qu'il a été choisi de suivre en la matière.



**Tableau 1** – Cadre conceptuel simplifié.**V LA QUESTION DES DONNEES**

Un des points centraux de ce processus réside dans la question des données. Il s'agit là d'une question particulièrement complexe, à la fois au plan technique et juridique.

Il est cependant intéressant de constater que le droit international en matière d'information environnementale paraît ne pas fournir de définition de la « donnée »<sup>8</sup> pas plus que le droit communautaire spécialisé<sup>9</sup>.

D'un **point de vue technique**, cette problématique s'organise en quatre principaux thèmes de travail :

- Leur utilité (ex. : selon les objectifs fixés) ;
- Leur forme (ex. : papier ou numérisée) ;
- Leur accès (ex. : localisation et accès concret) ;
- Leur fiabilité et donc leur validité (ex. : source, origine, actuelle, ancienne) ;
- Leur validation et donc leur traçabilité (ex. : exactitude, vérification, contrôle).

Ces données peuvent être brutes, agrégées, synthétiques ou élaborées et leur emploi conduit aussi à s'interroger sur l'interopérabilité<sup>10</sup> des bases où ces données sont stockées.

D'un **point de vue juridique, le débat** où doivent être traitées les questions de :

- Leur caractérisation (ex. : administrative ou non, environnementale ou non) ;
- Leur propriété (ex. : publique ou privée) ;
- Leur exploitation (ex. : libre ou réglementée, voire interdite) ;
- Leur condition d'utilisation (ex. : gratuite ou rémunérée, à usage interne ou externe, restreint ou large) ;
- Leur valorisation et notamment leur diffusion.

Ces questions ouvrent également sur celles complexes de la **propriété intellectuelle** et des **droits d'auteur et de producteur** en ce qui concerne les bases.

Ce ne sont que quelques uns des aspects de cette problématique qui sera abordée également au Forum<sup>11</sup>

<sup>8</sup> Ex. : Convention d'AARHUS.

<sup>9</sup> La Directive INSPIRE emploie pas moins de 50 fois le mot « donnée » sans jamais le définir.

<sup>10</sup> Possibilité d'une combinaison de séries de données et d'une interaction des services, sans intervention manuelle répétitive de telle façon que le résultat soit cohérent et la valeur ajoutée des séries et des services de données renforcée (D'après INSPIRE).

<sup>11</sup> Séance 5.

## VI CELLE DES RESEAUX

La multiplicité des acteurs et des réseaux en matière d'observation de l'environnement est à la fois un atout et un handicap pour son suivi.

A titre d'exemple, 34 structures ont été identifiées par l'Oeil comme sources d'information pour le renseignement des seuls indicateurs de biodiversité proposés dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité en Nouvelle Calédonie<sup>12</sup>.

A tous niveaux, international, national et local, existent un grand nombre de dispositifs répondant à des objectifs variés, et contribuant à observer l'environnement et à renseigner sur son état de conservation et son évolution.

Le Pays et le Grand Sud en particulier n'échappent pas à un tel contexte, où les données environnementales sont nombreuses et réparties entre beaucoup d'acteurs locaux, publics et privés, dont les attentes reflètent leur champ d'intérêt et d'activités, sans véritablement qu'une attention soit prêtée à l'optimisation des efforts et des données elles-mêmes.

Comme cela a été mis en évidence lors des deux précédentes rencontres consacrées aux milieux d'eau douce et marins, il n'existe pas véritablement de réseaux structurés d'observation et de suivi des milieux terrestres dans le Grand Sud et plus généralement à l'échelle du pays.

L'Oeil apporte une réponse à ce besoin de structuration, du point de vue de la gouvernance, mais de la gouvernance seulement ; il a vocation à conforter le tissu des acteurs disposant de données environnementales et/ou en ayant besoin pour faire leur choix ou développer leurs activités de façon compatible avec la résilience de l'environnement néo-calédonien.

Conçu précisément pour fonctionner en réseau, l'Oeil peut contribuer à resserrer les liens entre ces acteurs institutionnels, qu'ils soient politiques, du monde de la recherche, associatifs, socioprofessionnels ou issus directement de la société civile.

Pour autant du réseau d'acteurs au réseau de données, la voie est encore longue.

Partant d'un **état des lieux** des dispositifs existants<sup>13</sup> et à la lumière des **attentes** exprimées par chacun<sup>14</sup>, il importe en effet d'analyser les **manques**, à tous points de vue, humains, techniques et financiers, et, par priorité, de construire une **vision commune** et partagée d'un **réseau d'observation et de suivi** environnemental, d'établir ensuite une **feuille de route** qui permette d'atteindre les objectifs fixés en vue de conforter à terme le **système général d'information** encore en construction.

A cet égard, l'observation et le suivi des milieux terrestres n'offrent pas de particularité majeure et les conclusions générales auxquelles ont abouti les deux précédentes rencontres demeurent pertinentes ; pour mémoire, elles reposent sur les **objectifs principaux** suivants :

- Organiser les connaissances et en particulier les données ;

<sup>12</sup> Berteau, A., 2011 – Indicateurs de suivi de la biodiversité, Nouvelle Calédonie, Stratégie nationale pour la biodiversité, 230 p.

<sup>13</sup> Séance 1.

<sup>14</sup> Séance 2.

- Développer leur utilisation pour aider à la décision « politique » et à son évaluation ;
- Accroître la fiabilité des informations ;
- Veiller à une bonne articulation entre les niveaux d'analyse, local, national et international ;
- Améliorer les dispositifs d'observation et de suivi ;
- Informer les acteurs en continu sur l'environnement du Grand Sud.

Ce **système général d'information** fondé sur un **réseau d'acteurs et de données**, est indispensable à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, programmes, plans et projets et autres décisions publiques en général, nécessaire à la connaissance de leurs effets environnementaux, et indispensable à leur prévention, minimisation et compensation.

En leur permettant d'accéder aux informations relatives à l'environnement, c'est aussi une clef de la participation de l'ensemble des acteurs à la décision publique, dans le respect de l'art. 7 de la Charte de l'environnement et des engagements internationaux<sup>15</sup> et communautaires<sup>16</sup> de la France dans ce domaine.

## VII LE SUJET DES INDICATEURS

Parmi de très nombreuses définitions, on peut admettre qu'un « *indicateur* » désigne du point de vue fonctionnel, « *un outil d'aide à la décision permettant d'apprécier l'évolution d'un phénomène ou l'efficacité d'un dispositif mis en place* ».

Il est généralement composé de plusieurs variables<sup>17</sup> :

- **quantitatives ou qualitatives** : le choix des variables et leur expression objective (données) ou subjective (interprétation) selon les cas, est un exercice capital ;
- **observées régulièrement** : quand il s'agit de données biologiques en particulier, les questions d'échantillonnage, de fréquence, de rythme et de saisonnalité sont essentielles ;
- qui peuvent être **mesurées ou décrites** : l'enjeu consiste à traduire l'indicateur sous une forme intelligible qui puisse ensuite enrichir une interprétation consolidée de données agrégées, visant à faciliter par un effort de synthèse, le processus de décision ou du dispositif et d'atténuation de ses effets ;
- **pouvant indiquer des tendances** : interviennent ici les questions d'échelles de lieu (locale, régionale, nationale, internationale) et de temps (court, moyen et long termes).

La **fiabilité** des sources et la **simplicité** des variables sont deux qualités majeures d'un indicateur.

De nombreux travaux ont été réalisés sur le sujet et nombre de pays se sont déjà équipés de dispositifs d'observation et de suivi ; pour beaucoup, il s'agit même d'une obligation résultant de leurs engagements internationaux<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> Convention d'Aarhus.

<sup>16</sup> Directive INSPIRE.

<sup>17</sup> D'après EMC2I, 2009.



Des indicateurs de suivi de la biodiversité ont été proposés dès 2007, au niveau national, pour **l'Outre-Mer**<sup>19</sup>.

Ce sujet a aussi déjà fait l'objet de travaux internes à l'Oeil, y compris en ce qui concerne les milieux terrestres, et plus particulièrement la préservation du vivant; une dizaine d'indicateurs de biodiversité ont été caractérisés à cette occasion, au moyen d'une fiche type<sup>20</sup>, dans le cadre du volet **Nouvelle Calédonie** de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Le 22 mai dernier, la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a en outre lancé l'Observatoire national de la biodiversité, 1<sup>er</sup> baromètre de l'état du vivant en France ; cet observatoire était prévu dans la Loi Grenelle 1<sup>21</sup>.

Un ensemble de 26 indicateurs de la biodiversité sont suivis au sein de cet Observatoire permanent, pour l'Outre-Mer (**Annexe 1**).

Ces efforts marquent toutefois une avancée importante vers la connaissance de l'état et des tendances d'évolution de l'environnement, chacun de ces indicateurs faisant l'objet d'une caractérisation détaillée.

Toutefois, ces approches se limitent au domaine du vivant d'une part, qui ne couvre qu'une partie de la dimension environnementale, et ne prend pas véritablement en compte les aspects socio-économiques d'autre part<sup>22</sup>, capitale du point de vue des biens et services environnementaux.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Cette troisième rencontre consacrée au suivi de l'environnement du Grand Sud, devrait permettre de progresser vers la constitution d'un système d'observation et de suivi de cet environnement, encore en formation aujourd'hui.

Le but d'un tel dispositif est de promouvoir, coordonner, concevoir, faciliter et mettre en œuvre la liaison, la normalisation, la numérisation ainsi que la diffusion et l'utilisation des données sur l'environnement du Grand Sud, dans un cadre approprié associant tous les utilisateurs et tenant compte des droits de chacun.

## Quelle feuille de route pour y parvenir ?

C'est la question à laquelle devra répondre le Forum<sup>23</sup>, en ce qui concerne les milieux terrestres, en dégagant des pistes de réflexion à approfondir et d'action, que l'Oeil devra mener au cours des prochaines années, dans l'intérêt général du Grand Sud, éclairées par les attentes des acteurs locaux.

---

<sup>18</sup> Séance 3.

<sup>19</sup> MEDAD, 2007 – Présentation des indicateurs de suivi de la biodiversité proposés pour l'Outre-mer, DNP, Document de travail pour discussion, 56 p.

<sup>20</sup> Imirizaldu, M., 2010 – Contribution de l'Oeil à la mise en œuvre d'indicateurs de suivi de la biodiversité, Stratégie nationale biodiversité en Nouvelle Calédonie, 212 p + annexes et Berteau, A., 2011.

<sup>21</sup> Loi n°2009-967 du 3 août 2009.

<sup>22</sup> Cf. EMC2I, 2009 - Note de cadrage sur la question des indicateurs de suivi du projet minier Goro Nickel du point de vue de la conservation de la biodiversité, DENV, 14 p.

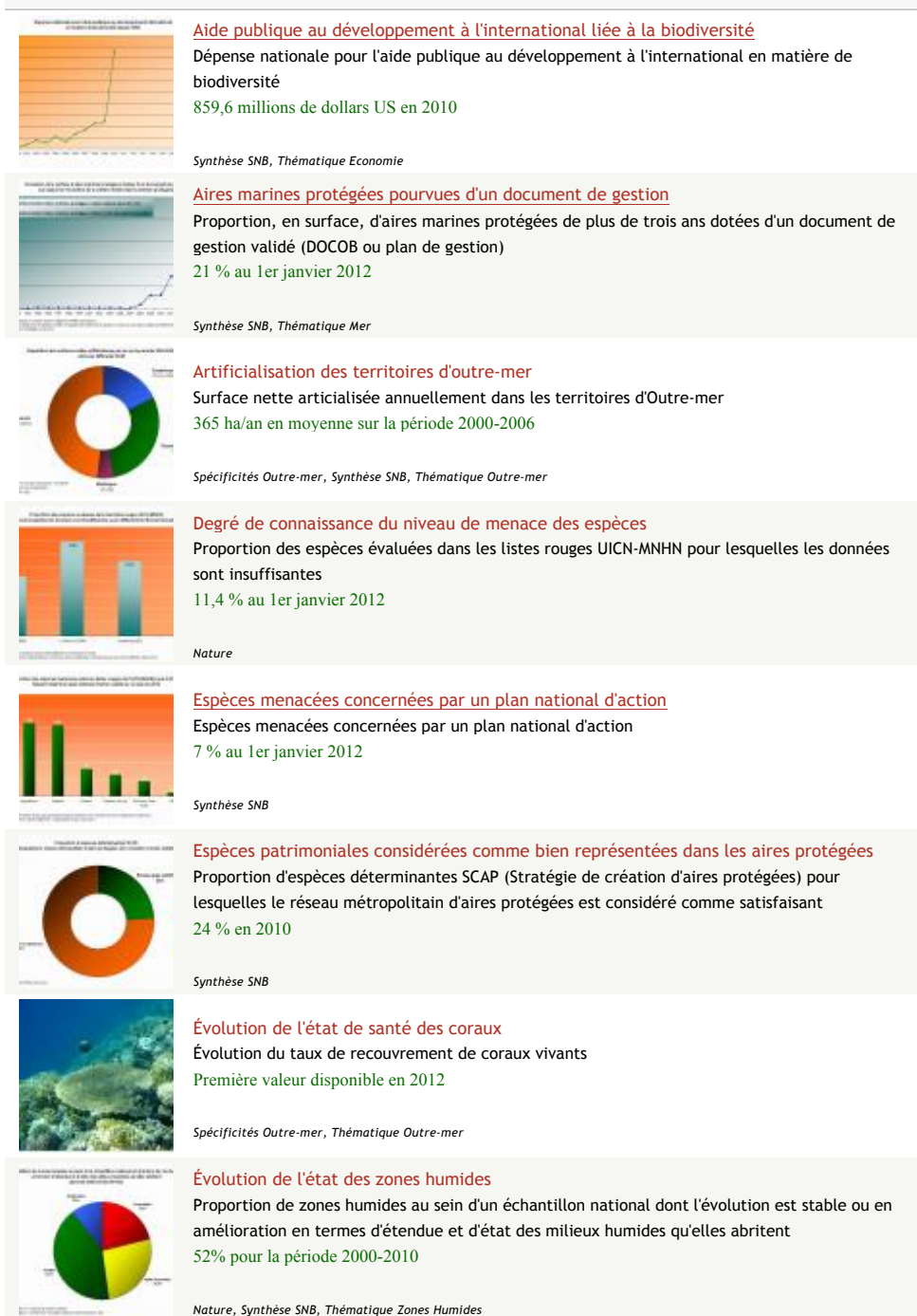
<sup>23</sup> Séance 6.

Les recommandations qui seront faites au cours de la rencontre serviront à donner tout son sens à l'Observatoire, conçu comme un organe d'appui aux acteurs publics et privés locaux.

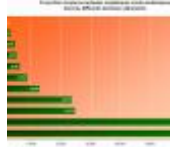
St Cergue, le 13 juin 2012

## INDICATEURS NATIONAUX BIODIVERSITE OUTRE-MER

Source : [http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/tous#q=%26f%5B0%5D%3Dfield\\_couverture\\_geo%253A36](http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/tous#q=%26f%5B0%5D%3Dfield_couverture_geo%253A36)





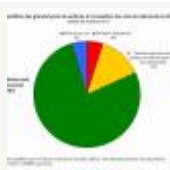


#### Nombre d'espèces endémiques en Outre-mer

Nombre d'espèces endémiques et sub-endémiques en Outre-mer

2 180 espèces animales endémiques ou sub-endémiques (non éteintes) en 2012

Nature, Spécificités Outre-mer, Thématique Outre-mer

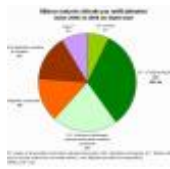


#### Part du territoire des DOM occupé par les écosystèmes peu anthropisés

Part du territoire des DOM occupé par les écosystèmes peu anthropisés

77,1 % en 2006

Nature, Spécificités Outre-mer, Thématique Outre-mer

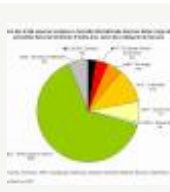


#### Principal milieu naturel ultramarin détruit par artificialisation

Surface perdue du principal type de milieux naturels ultramarins détruits par artificialisation

493 ha de forêts de feuillus perdues par artificialisation entre 2000 et 2006

Nature, Spécificités Outre-mer, Thématique Outre-mer



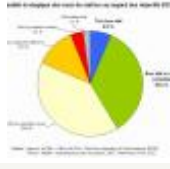
#### Proportion d'espèces ultramarines éteintes ou menacées dans les listes rouges

Proportion d'espèces en catégories éteintes ou menacées dans les listes rouges de l'IUCN

(évaluations internationales) pour les territoires de la France ultramarine par rapport au nombre total d'espèces évaluées

22 % au 1er janvier 2012

Nature, Spécificités Outre-mer, Thématique Outre-mer



#### Qualité écologique des eaux de surface

Proportion des rivières, des plans d'eau, des lagunes, des estuaires et des mers côtières en bon état écologique

41,5 % des eaux de surfaces sont considérées en 2009 comme étant en bon ou en très bon état

Synthèse SNB, Thématique Eaux Douces, Thématique Mer, Thématique Zones Humides

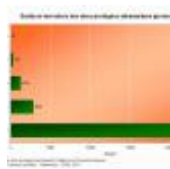


#### Responsabilité internationale de la France pour les espèces les plus originales

Nombre d'espèces françaises d'amphibiens et de mammifères présentes dans les listes mondiales EDGE

6 espèces en 2012

Nature



#### Surfaces en aires protégées terrestres en Outre-mer

Proportion de la superficie terrestre des territoires ultramarins classée en aires protégées (protection forte)

28,58 % au 1er janvier 2011

Spécificités Outre-mer, Thématique Outre-mer



#### Territoire couvert par un schéma d'aménagement du territoire incluant les enjeux biodiversité

Proportion du territoire français couvert par un schéma de cohérence territoriale incluant les enjeux biodiversité ("SCOT Grenelle")

0,08 % au 1er janvier 2012